



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil.

N° de tiré à part : 17-INT-078

Déposé le : 05.12.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Pour en finir avec le laxisme vaudois !**

## Texte déposé

En date du lundi 4 décembre 2017, le Conseil fédéral a informé que la Confédération avait supprimé pour l'équivalent d'un million de francs d'indemnités pour 121 cas liés à l'asile entre le 01.10.2016 et le 30.09.2017.

A chaque nouvelle statistique du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), le canton de Vaud pointe largement à la dernière place des cantons dans l'application des renvois de requérants d'asiles. Dans la statistique du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, on apprend par exemple que sur 269 cas Dublin sans transfert dans les délais du 01.05.2015 au 30.04.2017, 203 cas concernent le canton de Vaud.

Cette situation est d'autant plus inadmissible que la non-application du droit fédéral entraîne des diminutions de contribution financière de la part de la Confédération.

Je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1) Quelle explication donne le Conseil d'Etat à cette situation ? S'agit-il d'une volonté politique ?
- 2) Quelles mesures concrètes entend-il mettre en place afin d'y remédier ?
- 3) Arrive-t-il que le Conseil d'Etat ordonne de suspendre lui-même des renvois déjà organisés ?  
Si oui, sur quelle base légale ?
- 4) Est-il exact que la Confédération a déjà effectué des retenues dans ses contributions et pour quel montant ?
- 5) Est-il exact que le canton fait l'objet d'un suivi spécial par la Confédération ?

## Commentaire(s)

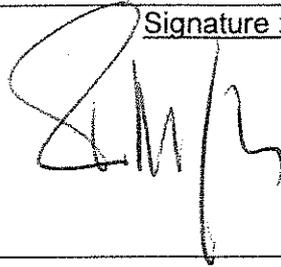
Conclusions

Souhaite développer            x

Nom et prénom de l'auteur :

RUBATTEL Denis, 5.12.2017

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DRUBATTEL', written over a horizontal line.

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**